



2 8 DEC. 2012

Cervice Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI membres titulaires et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

<u>Étaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

<u>Assistaient à la séance</u>: Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conse	eillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	25
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-05 – Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de GROSNE Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II :

Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 1^{er} mars 2011 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de GROSNE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de GROSNE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de GROSNE acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de GROSNE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de GROSNE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de GROSNE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 13 973,77 €

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence Tourisme,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de 9 537,81€ selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence Réseau de Communication Haut Débit,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 315 habitants / 5 412ème pour un montant de 4 435,96 €

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de GROSNE accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de GROSNE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de GROSNE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire;
- accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général

• d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe:

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 2 8 DEC. 2012 Et publication ou notification le 8 DEC. 2012

DU SUD (

Le Président,

vigueur.

Préfecture du Terri de Belfont

2 8 DEC. 2012

Dervide Courses



12/11/2012

Budget général Etat de l'actif repris délaillée par communes

RECAFREDRISES_ACTIF AVEC SUB_AU_31222011

sentiers de randonnée

samunusa Ef ans

	Partielle								
Détignation du bien	oc totale Réf	Date entrée V. origine VNC	BORON	BRESOTTE				T	
chemins randa 13 communes	F Nº BAT7	01/01/200¢ 10 369,32 € 10 369,32			BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT raiou)
totem-panneau Info	P Nº BATS	01/01/2007 5310,746 5310,24		797.64 C	797,64 €	797,64 € 1	797,64 €	797,64 €	797,64 € sur 13 com
MD sentiers 13 communes	P PERMIT	01/01/2002 9 290,96 € 9 290,96			408,48 €	408,42 C	400,48 €	408.48 C	408,46 € jut 13 com
sentiers de rando 13 communes	P N'SAT12	7			714,69 C	714,69 €	714.63 C	714,67 C	714.69 € sur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P 1734712			4 497,50 C	4 497,50 €	4 497,50 €	4 427,50 C		4 427,50 Cutr 13 com
sentiers de randa 13 communes	P N'SAT27	4447		3 024,25 €	3 028,25 £	3 018,25 €	3 028,25 C		3 028.25 € sur 13 com
		18/05/2011 1155,27 € 1156,27	51,25 €	31.25 €	91,25 €		91,25 €		31,25 € sur 13 com
Sanneau ponton	DETAIN'N T	27/10/2009 1 525.56 F 5 530.55.					31,232	31,626	31,43 t 110 1 3 com
amenagement ponton froldelontaine	T PRATIA					1 626.36 C			
	, 1- BK174	30/13/2010 10726,19 € 30726,19	[]			30 726,19 €			
			_			720,13 €			
Réseau fibre optique			EDRCH	BREBOTTE	DRETAGNE	FROTDEFONTAINE	GROSNE	(me - m - m - m - m - m - m - m - m - m -	····
						TANKET WITH ALTRE	OKOSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT
Vellescot-Bretagne-Boron	P 1/78E51	02/12/2010 28 521 104	.]]		[}
		02/12/2013 23 821.19	<u></u>	i	11 €43,04 €	l ł		1	Ļ.

	3 537,31 € 9537,81 € 11 125,85 € 41 899,56 € 9537,81 € 9 537,81 €
Participation BUHD SMAU P N3U87 01/01/2008 103 926,00 € 76 214,000	PDRON BREFOTTE BRETAGNE FROMESONTAINE GROSNE RECOUVABLICE VEHESCOT C 5 912,76 C 4773,54 C 3 450,19 C 6 660,98 C 4 435,76 C 957,50 C 3 591,01 C /hab

Subventions BA	
AGENT	
subviversee see assembered I NUSUSI OF COMMENT AND	RORON BREBOTTE BRETAGNE FROIDEFORTAINE GROSHE PRECOLURANCE VELLESCOT
Luby versée see accale borne	€ 243 335,00 €
HILIHII ON CONTRACTOR OF CONTR	C 320 000,00 € 170 917,00 €
isobe versée res assain mont + bretaine P HSUBIZ 02/12/2010 440 000,00 € 381 334,00 €	102 683 00 C m2
EAU	\$24 314,85 C
subvivorace see equitation trebuile 7 (FSUS4 03/01/2007 78.000.006 63.000.004	BORON BHESOTTE SPETAGNE PRONDEPONTAINE GROSNE RECOLURANCE VELLESCOT
175034 01/01/2007 78 000,00 € 51 000,00 €	S2 000,00 E PROTOEF GNTAINE GROSNE RECOLVRANCE VELICSCOT

749 734,58 € 66 311,74 € 149 950,92 € 4E 551,54 € 13 973,77 € 10 495,41 € 122 211,112 € 1 160 229,77 €

References

PAR HAS

Préfecture du Terr. de Belfort

2 8 DEC. 2012

Dervice Courrier

12/11/2012

Budget général Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux par	tages	1	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		barriestance non lebrise
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €		47000=
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €		
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €		2 450,88 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €		4 288,14 €
	N°BAT12	39 367,20 €		26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27		21 197,72 €	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	N°RES1	1 186,27 €	638,76€	547,51 €
Participation BLHD SMAU		23 821,19 €	11 648,04 €	12 173,15 €
	N°SUB7	76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
subv versée sce assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
****		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

S. C. Colonia	29 KGAC	if now acomis	
Désignation du bien Estregistreus	Rés N'MAYI	Date entrée	V. arigine VNC
Ordi Portagle Instal Ordi	Frant Frants	01/01/2000	751,00 €
Ansinag halte fluv Imprinishte+Carle	MBATZE 4CMATZ	01/01/2001 01/01/2001	13 674,68 €
RESTAV DU CANAL MOITI HALTE FLUV MOITI Z MODEMS	etao'n Stab'n Etam'n	01/01/2002 01/61/2002 01/01/2002	59 514,12 € 14 118,79 €
MASSON DE LA COM COM IMPRIMANTE	N'BATE N'MATIO	01/01/2003	378 157,05 €
CUMATISEUR GNOULEUR	N'MATE	01/01/2003	
DESTRUCTEUR PAPIER	M*MAT2	01/01/2003 01/01/2013	
armeire Antivaus	R*M0319	01/01/2003	162,06 €
EXTINCTEURS	n'matii N'matii		29,00 €
Standard Rails tige Crochet	N'MAZ14	01/01/2005	180,72 € 358,04 €
PACK HT DEBIT	N'MATIS N'MATIS		136,98 €
AOUTEUR Mobiuer	ITMAT17	21/01/3002	26,00 £ 137,00 €
TEL GIGASET	N"M0816 217AM115		6 386,41 €
armoire Bureau Dac Fleurs	MMATER	01/01/2006	
2 VOLUTES DOUBLES	NYMESS NYMESSE	01/01/2006	
VOLUTE	N'M0511	01/01/2006 01/01/2005	
BANC Modiuer	N.W0912	01/01/100\$	
STORES	H,WOSTS	01/01/2006 01/01/2006	1769,40 €
dac fleurs roulant Bac fleurs	H-WO93	01/01/2006	
JARDINIERE	11"MO83 11"MO84	01/01/2006	3 008,00 €
JARDINIERES	MACES	01/01/2006 01/01/2006	3 616,00 €
rit 3 Mats Porte Brochure	N'MOSS NEMOSZ	01/01/2006	
SUSPERSIONS	N.WOSE	01/01/2006 01/01/2006	
Sub vers sce assam Step Sub vers sce eau/Station	Neuri	01/01/2006	120,000,00 €
HALTE FLUV MOUT	H'SOD2 N'EAT26	01/01/2006 01/01/2007	42 004,00 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	STAE'N	01/01/2007	356 711,54 € 30 916,28 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR LOCAL WC AIRE CAMPING	n'oate N'oats	01/01/2007	43 389,45 €
CARREVEAU PARKING SIEGE	HATS	01/01/2007 01/01/2007	900,00 (
SWITCH 2014RDINSERES	CTANSTI	01/01/2007	4 640,48 (
SUSPENSIONS	N'M0612 N'M0613	01/01/2007 01/01/2007	
CHAISES CHAISES	и"моэго	01/01/2007	
ESCABEAU	N°M0821 N°M0822	01/01/2007 01/01/2007	
Mobilier Porte Manteau	N'M0823	01/01/2007	1 129,21 €
PRESENTIGIA	N°MOB24 N°MOB25	01/01/2007	
SITE INTERNET	HISTI	01/01/2007	
PARTICIPATION LOG SIG TEL FAX	N°SUAS	01/01/2007	5 356,32 €
VENTILATEURS	N°MAT23 N°MAT24	01/01/2003 01/01/2003	
SERVEUR Amplificateur Micro	IPAIAT25	01/01/2009	
PROJECTEUR EXTERIEUR	N'MAT23 N'MAT28	01/01/2008 01/01/2008	
Panneau Expo Suby vers see assaut Mort	PMAT29	01/01/2008	435,76€
AMENAGEMT COMPLEX SIEGE	NASTED NASTED	01/01/2008	387 200,00 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE SI UCENCE IV	erang.	16/07/2003 22/04/2009	15 € 27,01 € 37 224,06 €
EXTRICTEUR	KUCI KMATSI	15/12/2009 25/09/2004	
	NIMATE2	07/07/2007	
		07/07/2009	
KIT DRAPEAU		08/09/2009 05/05/2009	
	и матеб	24/05/2001	
MOBILIER	M'MCB26	01/01/2009 01/04/2029	
ANATOIRE	111.0827	16/04/2003	
Alchuira Augusti		20/08/2009	988,93 €
MOBILIER BUREAU	CMOB30 (08/09/2009 08/09/2009	
MOSILIER BUREAU EXTENSION PARKING SIEGE	LETQUAL	79/12/2009	1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT 1	1°64715 (11/12/2010 17/12/2010	64 083,94 € 1 547,60 €
PARKING SIEGE ECOB 1	CAT17 C	12/02/2010	39 441,18 €
PONTON MONT ,	PRETIO A	2/12/2010 12/12/2010	109 333,72 €
AGRANDISSEMENT EGGRUX SIECH	6AT23 3	3/12/2010	3 976,47 C 5 335,91 C
AGRANDISSEMENT HALTE FLLV A AGRANDISSEMENT LOCAUX SIECE	* 25726	1/12/2010 1/12/2010	36 573,67 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIECH	TATZ6 3	1/17/2010	418,50 C 4 911,97 C
15000		7/12/2010 7/12/2010	189 277,72 €
ORDINATEUR II	'MATS9 0:	V12/2010	1 360,16 € 384,01 €
		2/12/2010	63,00 €
MATERIEL BUREAU 30	MAT42 02	//12/2010 2/12/2010	
KIT DRAPEAU N	MAT43 02	/12/2010	
GROUPE ELECTROGENE Nº	MAT45 31	/12/2016 /17/2018	
PERIODE PUBLICATION N° MOSILIER BUSTATI	MAISE 02	/12/2010	446,00 €
SUBV VERS SCE EAU/COND AUTINO	M0812 Q2	/12/2010 /12/2010	
SCURIFIAGE PARKING CORR US	PATZS 18	/02/2011	-3 334,00 € 13 109,35 €
PONTON SUPPL + ABORDS PERRINT EXTENSION BAT SIEGE CORE NO	AT29 18,	(03/2011	142 938,44 €
UAISON DOUCE FISTE CYCL AMBIENT	ATZ1	/03/2011 /08/2011	32 752,65 €
DOWNER WHE CAMBING/WORL HA	AT32 ;2,	08/2011	12 505,30 € 15 310,48 €
STANDARD TELEPHORIQUE Nº1	ARTAG PATAN	08/2011 08/2011	1 644,15 €
ONDULEUR IMPREMANTE EECTEIN'S	latso se/	20/2011	2 089,52 € 423,38 €
MOBILIER BUREAU N'A		03/2011	240,25 €
MOBILIER BUREAU NY	OB34 12/	08/2011 09/2011	10 434,49 € 300,00 €
	0835 18/	22/2011	1 344,94 €
ACLEMAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A		05/2011 01/2012	249,97 €
	,-		171 307,45 €
			35 464 CHAPET

PASSIF NON R	EPRIS	
emprunts		
Objet de la dépense	Montant de l'emprunt Mo	niant au 1er ianvier
Achat restourant du conal	\$ 00,000 €	27 844,90 €
Acquisition péniche	190 000,03 €	178 263,45 6
Agrandissment locaux+ parking	230 000,00 €	212 846,91
<u></u>		418 955,27 €

PASSIF REPRIS

subv reçues											
Objet	tiers	date émission	Montant de la subv	h				PASSIF A REPREND	IRE		
sub sentiers	PREF	05/10/10		Montant au 1er Janvier	BORDN		DRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT
sub sentiors animation	ETAT	,			1 287,92 €	1 267,92 €	1 287,52 €	1 287,52 €	1 287,92 €		
sub aménagements sentiers	CG	09/11/09		7 2 2 2 3 1 0 0 6	704,23 €	761,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €
sub étude sentiers		08/01/09		6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €		461.54 C		461,54 €
No crope tenners	ÇG	22/03/07	4 335,00 C	4 335,00 €	333,46 €	333.46 €	333.46 C	333,46 C	333.46 C	333,46 C	
				36 232.91 €	2 787,15 C	2 787.15 €	2 787,15 €	****			333,46 €
						************	2101,250	Z 787,15 C	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 6

TOTAL PASSIF

455 188,18 €

Budget général Etat des biens repris partiellement

GROSNE

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

	Partielle					***************************************
Désignation du bien	ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	GROSNE
chemins rando 13 communes	Ρ	N° BAT7	01/01/2006		10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	p	N° BAT6	01/01/2007	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		408,48 €
MO sentiers 13 communes	р	N°BAT11	01/01/2008			714,69 €
sentiers de rando 13 communes	ρ	N°BAT12	01/01/2009			4 497,50 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	02/12/2010		<u> </u>	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	18/08/2011			91,25 €
		· 	VNC	31/12/2011 to	otal transférée	9 537,81
panneau ponton	T	08TAM°N	27/10/2009		1 626,56 €	
aménagement ponton froidefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	•	30 726,19 €	
Réseau fibre optique Vellescot-Bretagne-Boron	τ	N°RES1	02/12/2010		23 821,19 €	

9 537,81 €

	Partielle				[
	ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	GROSNE
Participation BLHD SMAU	Р	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	

Subventions BA

ASSNT

subv versée sce assain boron	Τ	N°SUB3	01/01/2007 365 000,00 € 243 335,00 €
subv versée sce assain boron	Τ	N°SUB8	12/10/2009 400 000,00 € 320 002,00 €
subv versée sce assain boron+vellescot	T	N°SUB13	01/01/2012 300 000,00 € 280 000,00 €
subv versée sce assain mont + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010 440 000,00 € 381 334,00 €

EAU

subv versée sce eau/liaison brebotte	T	N°SUB4	01/01/2007	78 000,00 €	52 000.00 €	
	- [-				32 000,00 €	

TOTAL ACTIF

13 973,77 €

PASSIF

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la su	Montant au 1e	GROSNE
sub sentiers	PREF	05/10/10			1 287.92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155.00 €	704,23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000.00 €	6 000.00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €		333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF

2 787,15 €

Origine: EG/AT - CCSTT

Etat réalisé sur demande de la CCBB et des communes "sortantes"